

-----  
*Union-Discipline-Travail*

**DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**S.E.M ALASSANE OUATTARA**

**A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

**Mardi 10 janvier 2017**

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorables Députés,  
Mes chers compatriotes,

C'est avec un plaisir renouvelé et une très grande émotion que je me retrouve devant la Représentation nationale.

Je voudrais, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, vous remercier de m'accueillir à nouveau, dans votre prestigieuse Institution, au lendemain de la première séance de la nouvelle législature.

Je voudrais, à cet égard, vous féliciter pour votre brillante réélection à la tête de l'Assemblée Nationale. Elle constitue la reconnaissance de l'important travail que vous avez accompli durant votre premier mandat à la tête de cette honorable Institution.

Je voudrais également, honorables Députés, vous adresser mes félicitations pour votre élection, suite aux élections législatives du 18 décembre dernier.

Je profite de l'occasion pour vous adresser, en ce début d'année, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et Honorables Députés, ainsi qu'à vos familles respectives et à l'ensemble de vos collaborateurs, mes vœux sincères de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 2017.

Je forme également des vœux de bonheur et de prospérité pour nos compatriotes ainsi que de succès dans nos objectifs de paix, de sécurité et de développement de notre chère Côte d'Ivoire.

Honorables Députés,

Il y a environ trois mois, plus exactement le 05 octobre 2016, j'étais ici à l'Assemblée Nationale pour présenter l'avant-projet de loi portant Constitution de la troisième République.

Vous avez accueilli favorablement ce projet et vous l'avez adopté à une large majorité de 239 voix sur 249 votants.

Cet avant-projet devenu, avec votre vote, projet de loi, a été plébiscité par le peuple souverain de Côte d'Ivoire, lors du référendum du 30 octobre

2016, par une écrasante majorité de 93,42% des suffrages exprimés en faveur du « OUI ».

Les Ivoiriens ont ainsi démontré leur volonté de tourner la page des crises successives que notre pays a traversées.

La nouvelle Constitution est entrée en vigueur depuis sa promulgation, le 08 novembre 2016, consacrant ainsi la naissance de la troisième République.

La Constitution de la troisième République vient renforcer la paix et la stabilité politique dans notre pays. Elle consacre la création de nouvelles Institutions de la République et le renforcement de celles qui existaient déjà.

Comme je l'ai indiqué à l'occasion de mon message de nouvel an à la Nation, il nous faut maintenant mettre en place les nouvelles Institutions.

Vous venez d'élire, hier lundi 9 janvier 2017, l'honorable Guillaume Kigbafori SORO comme Président de votre auguste Assemblée, à l'occasion de la séance inaugurale de la première législature de la troisième République.

Je vous réitère, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, mes chaleureuses félicitations et vous souhaite une excellente législature à la tête de cette honorable Institution.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Mes chers compatriotes,

La Constitution du 08 novembre 2016 prévoit en son article 53, un Exécutif composé du Président de la République, du Vice-Président de la République et du Gouvernement.

L'article 56 stipule que le Vice-Président de la République est élu au scrutin de liste en même temps que le Président de la République.

L'élection du Président de la République étant intervenue en 2015, avant la promulgation de la nouvelle Constitution, les dispositions transitoires autorisent le Président de la République en exercice à nommer le Vice-Président de la République.

La Côte d'Ivoire est un pays de droit, un pays démocratique, où le peuple exerce sa souveraineté par ses représentants élus.

Etant moi-même un élu du peuple, j'ai tenu à venir devant vous, pour vous faire part de ma décision de nommer le Vice-Président de la République.

Cette démarche que j'entreprends, conformément à l'article 115 de la Constitution, me paraît essentielle car, c'est la première fois de son histoire, que notre pays va disposer d'un Vice-Président de la République.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Conformément aux dispositions transitoires de la Constitution de la troisième République, la nomination du Vice-Président de la République relève de la prérogative du Président de la République.

Cependant, j'ai estimé que cette nomination devrait se faire avec le soutien et l'onction du peuple, à travers ses illustres représentants que vous êtes.

Aussi, je suis heureux de vous annoncer que mon choix s'est porté sur l'un des vôtres, un élu de la Nation.

Il s'agit d'une personnalité d'expérience, un grand serviteur de l'Etat, qui a fait la preuve de ses qualités personnelles et professionnelles exceptionnelles à toutes les hautes fonctions qu'il a occupées aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'Etranger.

C'est un travailleur infatigable, un collaborateur loyal, un homme de dévouement, un homme d'Etat, qui aime profondément notre pays.

Honorables Députés,

Mes chers compatriotes,

La personnalité sur laquelle mon choix s'est porté pour occuper les fonctions de Vice-Président de la République est Monsieur Daniel Kablan DUNCAN, ancien Premier Ministre et aujourd'hui, Député de Grand-Bassam.

Monsieur Daniel Kablan DUNCAN est un brillant économiste, qui a occupé successivement de hautes fonctions dans l'Administration ivoirienne, à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et en tant que Ministre, Ministre d'Etat et Premier Ministre dans plusieurs Gouvernements dans notre pays.

Grâce à son action à la tête du Gouvernement sortant et aux réformes qu'il a entreprises, notre pays a enregistré des résultats remarquables, dans tous les secteurs.

Honorables Députés,

Le Conseil Constitutionnel, que j'ai saisi conformément à la Constitution, a confirmé l'éligibilité de Monsieur Daniel Kablan DUNCAN à la fonction de Vice-Président de la République.

Je voudrais donc vous inviter à endosser ce choix et à apporter votre soutien au Vice-Président de la République dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Je voudrais, pour terminer, vous réitérer mes remerciements pour votre confiance et votre soutien constant dans l'exercice de la charge que le peuple souverain a bien voulu nous confier.

Je vous réitère mes vœux les plus chaleureux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Je vous souhaite une excellente législature.

Vive la République !

Vive la Côte d'Ivoire !

Je vous remercie.